

Arrêté N° 218 /MENA/ DRH

du 08 AOUT 2023

portant mutation des Enseignants de CAFOP
à l'issue des assises de la Commission Nationale de Mutation 2023

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction publique ;
- Vu la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 Octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;
- Vu le décret n°2021-456 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n° 2022-765 du 30 septembre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu l'arrêté n°0042/MENET-FP/DRH du 14 Avril 2017 portant création, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement ;
- Vu les résultats des travaux de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement (EXEAT) session 2023,

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article 1er : les Personnels Enseignants de CAFOP dont les noms suivent sont mutés conformément aux tableaux ci-dessous :

DISCIPLINE : LETTRES MODERNES

N°	MLE	NOM ET PRENOMS	EMPLOI	STRUCTURE D'ORIGINE	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	249929N	KAMENAN N'GUESSAN MARIUS	PROF. DE CAFOP	CAFOP MAN	CAFOP BOUAKE 1
2	279158X	YAO KOUAKOU ANTOINE	PROF. DE CAFOP	CAFOP SAN-PEDRO	CAFOP BOUAKE 2

TOTAL LETTRES MODERNES: 2

DISCIPLINE : PSYCHO-PEDAGOGIQUE

N°	MLE	NOM ET PRENOMS	EMPLOI	STRUCTURE D'ORIGINE	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	272704L	AMANI MAXIMIN LUDOVIC	PROF. DE CAFOP	CAFOP GAGNOA	CAFOP GRAND-BASSAM
2	342228L	KOUAKOU NEE KOUAKOU AFFOUE JACKIE	PROF. DE CAFOP	CAFOP GAGNOA	CAFOP KATIOLA
3	238144G	KOUAME KOUASSI ERNEST	PROF. DE CAFOP	CAFOP ABOISSO	CAFOP GRAND-BASSAM

TOTAL PSYCHO-PEDAGOGIQUE: 3**TOTAL GENERAL : 5**

Article 2: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3: Le Directeur des Ressources Humaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AMPLIATIONS

MENA /CAB	1
IGEN	1
DRH/SDPPP	1
DRH/ARCHIVES	1
DRENA	41
INTERESSE(E)	1

